

SCI STELLA D'ORO

Résidence Giovasole

20169 BONIFACIO

SAS EPM

U Benista

Avenue Georges Pompidou

20137 PORTO-VECCHIO

Bonifacio, le 11 Janvier 2024

Madame Amélie Tagliaferro

Directrice régionale adjointe de
l'environnement, de l'aménagement et du
logement de Corse

Immeuble Paglia Orba

Lieux dit Croix d'Alexandre, Route d'Alata

20000 AJACCIO

V . Ref : DREAL/SBEP/DBT/AT

Objet : Attestation sur l'honneur

Madame La Directrice,

En nos qualités respectives de gérant de la SCI Stella d'oro , pour ce qui concerne Mr Filippeddu Julien, et de président de la SAS EPM, pour ce qui concerne Mr Jean-Noel Marcellesi, nous nous engageons irrévocablement à mettre en œuvre et à respecter scrupuleusement les mesures d'évitement et de réduction suivantes énumérées dans le diagnostic environnemental en page 157 à 184 en date du 4 octobre 2023 réalisé par le cabinet d'étude VISU, représenté par M. Thomas Casalta

- Evitement des risques de dégradation du site par la pollution
- Réduction des impacts géographiques, technique, et temporelle en phase travaux, d'exploitation et fonctionnement de la villa :
 - o Délimiter strictement les travaux pour éviter l'empiètement,
 - o Limiter la propagation d'espèces exotiques envahissantes, les nuisances envers le faune,
 - o Aménager des passages pour les amphibiens, la petite faune,
 - o Poser des nichoirs adaptés à l'avifaune locale, des gîtes pour les chiroptères
 - o Mettre en place des habitats favorables pour la petite faune
 - o Adapter les périodes de chantiers (flore et faune)

De même, nous nous engageons irrévocablement à mettre en place et respecter les mesures d'accompagnement suivantes énumérées dans ce même document et précisées ci-dessous :

- D'une part que la SCI Stella d'oro cède au conservatoire pour l'euro symbolique la parcelle M776 d'une superficie de 15 367m² (provenant d'un détachement de la parcelle M729) qui couvre le site archéologique et un large passage en bord de mer pour assurer la liaison piétonne entre la plage de Piantarella et celle du petit Sperone (cf . Plan de détachement ci-joint) :
- D'autre part que la SAS de l'entrée du plateau et du mont « EPM » cède au Conservatoire pour l'euro symbolique : l'étang de Piantarella et ses rives immédiates ainsi que la colline située entre la route d'accès à l'embarcadère de Piantarella et l'étang de Piantarella ; des détachements parcellaires restent à finaliser le long de la route et à l'entrée du domaine de Sperone (parcelles cadastrées section M N° 408 ; 411 ; 415 ; 504 ; 506 ; 507 ; 509 ; 528 ; 529 ; 532 ; 541 ; 542 ; 543 ; 544 ; et 548 (Etang de Piantarella) d'une contenance cumulée de 76 498 m²*
- L'ORE à régulariser devant notaire, l'ORE conclue entre notre société et la commune de Bonifacio conformément aux termes de la délibération adoptée par le conseil municipale de Bonifacio le 11 Décembre 2023
- La société SAS EPM et la Commune de Bonifacio, portant sur la cession des parcelles cadastrées M N° 510 ; 511 ; 671 ; 672 ; 673 et 674 moyennant le prix de 1€ pour une contenance cumulée de 29 609 m².

Je vous prie de croire, Madame La Directrice, en l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Mr FILIPPEDDU Julien

Gérant SCI STELLA D'ORO

S.A.S de l'Entrée du Plateau et du Mont
SAS EPM Marcellesi Jean Noel
BP 86 - 20538 PORTO VECCHIO CEDEX
Siret : 998 334 475 00012 - SAS EPM
Président de la SAS EPM